

INTERLIGUE GRAND PRIX D'AQUITAINE

Du 12 au 13 OCTOBRE 2019

SANGUINET

CLUB DE VOILE DE SANGUINET

Grade 5A

Catamarans INC, Dart solo, féminines, Class A

AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Inter série Catamaran temps compensé INC, Dart solo, double, féminines, Classe A

3.1.1 Cette épreuve n'est pas ouverte aux catamarans volants (FLYING BOAT).

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant lundi 7 octobre 2019** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
DOUBLE	50 €
SOLITAIRE	40 €

4.1 Pour les jeunes de moins de 18 ans, les frais sont réduits à **10 €** par coureur.

4.2 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de **10 €**.

4.3 Le club organise un repas coureurs le samedi soir. La participation est fixée à **15,00 € par personne**.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le **samedi 12 octobre 2019 de 9h30 à 12h00**.

5.2 Jauge et contrôles : sans objet.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
12/10/2019	14h	TOUTES
13/10/2019	11h	TOUTES

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15H30**.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront disponibles sur le site web du club le **mercredi 2 octobre 2019** (<http://cvsanguinet.org/>) et affichées selon règlement fédéral.

7. **LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type construit catamaran avec de 1 à 2 tours.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. **CLASSEMENT**

9.1 **2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. **PRIX**

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe, au premier équipage "jeunes" et au premier équipage Féminin.

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. **STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB**

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. **Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.**

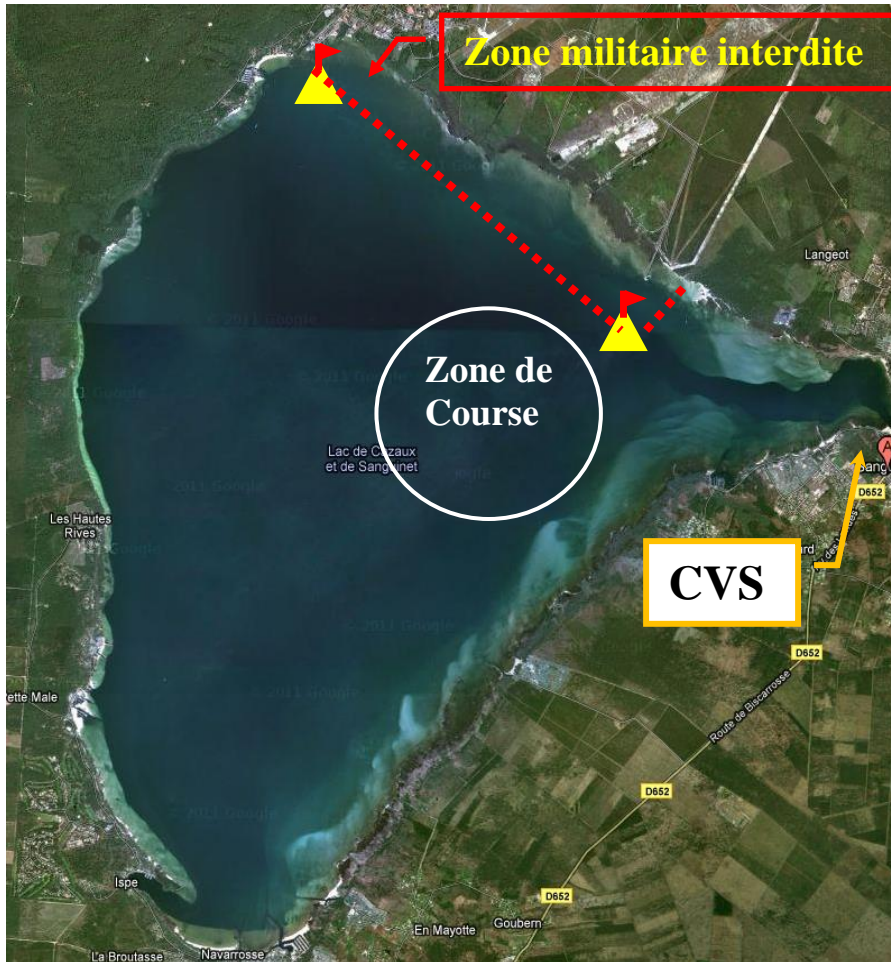
14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
 - Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
 - Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
 - Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE





**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72